

Carhaix ou le village d'irréductible gaulois.

Carhaix dans le Finistère, le 15 juin à 10h00, nous sommes sur le parking de Pôle Emploi. Un agent déverrouille les portes de l'agence qui ouvre normalement. Vers 10h05 plusieurs voitures arrivent sur le parking et dans les rues adjacentes. Différentes personnes convergent silencieusement d'un pas décidé et entrent dans les locaux de l'agence pour l'emploi.

Alors que les premières personnes entrées mettent des badges syndicaux CGT Chômeurs, d'autres arrivent encore munies de tracts.

Le collectif est visiblement bien organisé et déterminé à obtenir des réponses de la direction, sur différents dossiers et à propos des radiations. Le collectif fait remarquer également à la presse et personnes présentes qu'aucun panneaux syndicaux n'est mis en place.

C'est dans le calme que le collectif demande à rencontrer le directeur d'agence. Dans l'attente le groupe de personnes distribue les tracts au public, certains sont devant les pupitres informatique et d'autres dans l'attente d'être reçu pour leur rendez-vous.

Après plusieurs minutes, le directeur de l'agence arrive et interpelle le collectif sur les motifs de leur présence et la méthode qui visiblement déplaît à ce dernier. Le Directeur, Monsieur POULAILLE qui est également responsable Pôle emploi Finistère, interpelle également la presse et demande sans ménagement les cartes professionnelles. Il semble que la présence de journalistes dérange la direction qui réagit sans ménagement.

La direction de Pôle emploi, en la personne de M. POULAILLE, parle de prise d'otage en arrivant à l'accueil, puis part. Quelques instants après le téléphone sonne sur les différents postes de travail du personnel, qui après les entretiens avec le public, quittent leur poste respectif.

Le collectif fini par rester seul, alors que des demandeurs d'emplois arrivent sur convocation ou pour des renseignements. Le collectif accueille et explique en distribuant les tracts, la raison de leur présence. Visiblement les administrés comprennent et soutiennent le mouvement, certains d'entre eux rejoignent même le collectif.

Entre temps sur le parking un véhicule de la Gendarmerie prend place et un adjudant rentre dans les locaux. Le Directeur de Pôle emploi sort alors du couloir ou il semble se réfugier pour interpellé et faire constater la présence du collectif. A partir de l'arrivée de la force publique, le directeur de Pôle emploi déclare que le collectif empêche le bon fonctionnement et déclare que ses agents demandent un droit de retrait.

Un long dialogue de sourd commence et dure pendant plusieurs minutes. La direction est visiblement braquée et refuse tout dialogue tant que le collectif sera présent dans les locaux. Il semble que le directeur Monsieur POULAILLE souhaite par tous les moyens faire sortir les manifestants et interdit formellement la distribution des tracts.

Le directeur déclare que si le collectif ne cède pas, il sera dans l'obligation d'utiliser les mêmes moyens que l'éveil, c'est-à-dire la force. Effectivement la direction de pôle emploi a fait délogé le collectif aux agissements pacifique, sans ménagement par les forces de gendarmerie.

Dans la matinée, Il semble que le temps n'arrange rien, le dialogue est bloqué. Le nombre de véhicules de Gendarmerie grandit et quadrille le quartier, ainsi que le parking autour de l'agence Pôle Emploi. La pression avec l'arrivée importante des forces de l'ordre est de plus en plus pesante.

Un gendarme prend place au pupitre en lieu et place de l'agent d'accueil de Pôle emploi. La symbolique est forte. Le collectif se retrouve seul à accueillir les demandeurs d'emplois, avec comme seul interlocuteur la force publique présente dans la pièce. Le personnel de Pôle emploi est remplacé par la Gendarmerie. L'un des membres du collectif interpelle verbalement en déclarant : C'est pas Pôle Emploi, mais Police emplois. C'est quand même pas normale que ce soit à nous de recevoir le public, de les renseigner à la place des agents. Alors le collectif accompagne les demandeurs jusqu'à une porte vitrée, bien gardée ou de l'autre côté le directeur de l'agence se trouve avec son personnel.

Suite à l'action du collectif, le directeur entrouvre la porte vitrée tenue par les militaires et déclare aux demandeurs d'emploi, qu'il est impossible de les recevoir à cause du collectif qui interdit par son action, le fonctionnement de l'agence.

Mécontentement des manifestants et incompréhension, car un large passage est fait pour permettre l'accès en toute liberté. Les postes informatiques sont également disponibles. On peut également voir que l'agencement des locaux peut également permettre de recevoir individuellement les personnes. Visiblement la direction profite de la présence du collectif pour justifier du refus d'accueil de la population.

A l'approche de midi une odeur de soupe faite par le collectif des chômeurs sur le parking envahit l'agence. En parallèle avec l'heure de fermeture le directeur demande à la Gendarmerie de prendre place plus fortement dans l'agence. Le directeur menace les manifestants d'une action plus radicale, essayant le refus de libérer les lieux.

Monsieur POULAILLE directeur de l'agence Pôle Emploi, fini par céder au collectif. Il reçoit une délégation afin d'écouter les revendications, sous certaines conditions. Au bout de quelques minutes nouvel incident et le directeur suspend le dialogue. « Je continuerais à recevoir la délégation, que si les manifestants sortent ». Devant le refus de laisser quelques personnes à l'intérieur et de voir l'agence fermée pour le reste de la journée, le collectif refuse de quitter les lieux.

A nouveau les chômeurs en colère se retrouvent face à la gendarmerie comme seul interlocuteur. Le temps passe et en fin de compte l'agence ne ferme pas ses portes le temps de la pose méridienne.

A 13h30 réouverture théorique de Pôle Emploi, le directeur revient pour demander à nouveau la libération des lieux. Quelques employeurs sont reçus par le directeur, dans les bureaux sous protection de la gendarmerie, dans la partie où se trouve le personnel. En parallèle on peut remarquer que les demandeurs d'emplois sont quand à eux accompagnés sur le parking, par le directeur qui explique l'impossibilité de traiter leur demande par la faute du collectif.

Depuis le matin visiblement le directeur semble camper sur ses positions, en lien avec sa direction régionale. A l'approche de l'heure de fermeture et devant la détermination du collectif, la situation semble avancer timidement. Le Directeur d'agence également responsable territorial pour le Finistère vient avec quelques propositions suite à l'entretien téléphonique avec sa directrice régionale.

Visiblement la fusion de l'ANPE et des ASSEDICS a permis à la nouvelle direction de Pôle Emploi d'oublier certains droits des chômeurs explique des personnes du collectif. Le fonctionnement de Pôle emploi est plus distant et plus compliqué pour les demandeurs d'emplois. L'accueil est dépersonnalisé, le chômeur est de plus en plus seul et sans accompagnement.

La direction de Pôle emploi régionale se trouve à RENNES avec à la tête Madame CRINIER. Le directeur territorial en place à Carhaix propose une réunion avec le collectif à RENNES. Le problème pour répondre favorablement, n'est évidemment pas simple pour le collectif. La plupart des membres n'ont que peu de moyens, d'autres sont même en fin de droits et même au RSA. L'éloignement géographique ne permet donc pas de répondre favorablement et le collectif propose une réunion sur Carhaix, point central.

Après de nombreuses minutes, la réponse rendue par Monsieur POULAILLE est négative. Nouveau blocage. La fin de journée approchant, l'agence va devoir fermer ses portes. Le ton monte à nouveau et se radicalise. La Gendarmerie prend peu à peu position dans l'agence, après s'être équipée et se positionne derrière la porte vitrée. Les correspondants du TELEGRAMME et de OUEST-FRANCE prennent l'initiative de sortir avant la charge des forces de l'ordre. Le directeur de Pôle Emploi ouvre les portes vitrées et déclare que puisque les manifestants ne veulent pas sortir, il est dans l'obligation de faire intervenir la Gendarmerie, à la suite, je cite : « d'une occupation illégale des locaux ».

A partir de la charge de la Gendarmerie, qui fut néanmoins sans dommages corporels pour chaque partie, les tractations se passent à l'extérieur des locaux, sur le parking. Les quelques chômeurs qui souhaitaient rencontrer le personnel de Pôle Emploi sont donc des lors dans l'impossibilité d'obtenir un service.

Monsieur POULAILLE fait des aller-retour entre les locaux et le parking où se trouve le collectif. Les manifestants font comprendre que sans négociation l'action se poursuivra plusieurs jours si besoin. Devant l'obstination du collectif,

Mme CRINIER responsable régionale de Pôle Emploi a fini par céder au collectif et accepte une rencontre sur Brest le 22 juin au comité de liaison. Reste à savoir qui sera reçu par la direction de Pôle Emploi à cette date. Direction Pôle Emploi, représentants syndicaux et collectifs devraient être présent. Depuis la mise en place de Pôle Emploi, les comités de liaisons n'étaient plus forcément opérationnels.

Après une certaine tractation, le collectif accepte les proposition de la direction de Pôle Emploi, pour débloquer la situation, espérant que la parole donnée sera respectée.

Suite à l'accord de principe, Monsieur POULAILLE accepte enfin de rencontrer la presse. Ce dernier regrette la position du collectif, qui par l'occupation illégale des locaux a empêché le fonctionnement de l'agence et n'a pas permis d'accueillir les demandeurs d'emplois. A la question sur le pourquoi de la désertification du personnel à l'accueil Pôle Emploi, le directeur invoque une note de service qui indique l'obligation de protéger le personnel. Le directeur n'invoque donc plus le droit de retrait des agents, mais le devoir de protéger le personnel. Il reconnaît l'existence d'une note de service qui donne obligation de suspendre l'accueil et la fermeture des sites, dans le cas de manifestations.

A la question sur la motivation du collectif et des revendications, le directeur reconnaît que les préoccupations sont légitimes et fondées. Il reconnaît également que les manifestants n'ont créés aucun désordre, ni casse et remercie vivement le collectif pour son calme.

Monsieur POULAILLE confirme qu'un membre du collectif représentant chaque secteur sera convié à la réunion du 22 juin prochain à Brest.

A la question des revendications syndicales du personnel de Pôle Emploi, le directeur reconnaît que les conditions de travail se sont dégradées et qu'il est nécessaire d'embaucher. Malheureusement Pôle Emploi est victime lui aussi des restrictions budgétaires et seul des CDD seront mis en place ponctuellement dans les agences. La délégation de services à d'autres enseignes, comme par exemple MANPOWER, ADECCO etc doit permettre une meilleure prise en charge et suivi des situations. A la question pourquoi déléguer certaines missions à d'autre enseignes plutôt que renforcer les effectifs et pérenniser le personnel de Pôle Emploi, le directeur Monsieur POULAILLE reconnaît devant la presse, que la décision est purement politique et ne s'explique pas uniquement par la récession économique. Je cite : « C'est effectivement un choix politique qui est fait ! ».

En conclusion, le Directeur de Pôle emploi, exprime clairement à la presse, que sa direction ne perçoit pas le collectif des chômeurs comme une menace et déclare que c'est un mouvement anarchiste sans lendemain. Pôle emploi ne semble pas prendre par conséquent, le mouvement des demandeurs d'emplois comme une menace sérieuse à laquelle il faut prêter attention.

Le rendez-vous est donc donné par le collectif à la presse, le 22 juin pour suivre les dossiers des chômeurs en colère, car sur le fond les problèmes restent entiers.

Yann LERICHE

NDLR :

Monsieur Poulaille est directeur territorial par intérim du Finistère de Pôle Emploi.

Cette action d'occupation du Pôle Emploi de Carhaix les 14 et 15 juin 2010 est à l'initiative de la Coordination des collectifs de chômeurs et précaires de Bretagne.